

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2015**

*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 12 octobre 2015 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 5 octobre 2015

Présents : 25 - Pouvoirs : 1

Excusés : MANEAU Mireille

Absents : M. LAURENT Jean-Pierre

Assiste(nt) sans voix délibérative, les suppléants Mme BERHAN Angèle, M. MARIDET Jean-Noël, Mme GLENISSON Marie-Claude, M. DUBREUIL Alain

Assistent à la séance Nathalie Pavageau et Agnès Tixier des services de la communauté de communes.

Mme Ana Sofia Leitô Costa, receveur communautaire est excusée.

M. Daniel Forest est élu secrétaire de séance.

## **Intercommunalité**

### **Retour sur la réunion de la CDCI du 12 octobre matin**

M. le Préfet avait sollicité les comcom lors de la dernière réunion de la CDCI pour avoir leur avis officieux sur sa proposition de découpage des intercommunalités. L'avis du Pays Dunois avait donc été envoyé à M. le Préfet et au rapporteur suite à la réunion de conseil du jeudi 8 octobre 2015.

Laurent Daulny, Président donne la parole à Gérard Delafont et à Jean-Claude Carpentier, membres de la CDCI pour qu'ils retracent la réunion du matin même, au cours de laquelle les membres devaient débattre sur la proposition du Préfet.

J.Claude Carpentier indique que le Préfet ne souhaite pas de scission des comcom. La CDCI a pris connaissance de la nouvelle proposition qui diffère peu de la 1<sup>ère</sup> (sortie des Sources de la Creuse vers la Corrèze acceptée, le Haut Pays Marchois vers les Combrailles...). La proposition pour le Pays Dunois demeure inchangée, à savoir le regroupement avec le Pays Sostranien et Bénévent/Grand-Bourg.

Selon le déroulement du calendrier, la CDCI doit attendre pour se prononcer, l'avis officiel des communes et des comcom qui doit intervenir avant le 15 décembre, au vu du projet de schéma qui va être transmis au plus tard le 15 octobre.

Gérard Delafont indique qu'il est prévu à court terme la dissolution des syndicats dont le périmètre est inférieur à celui des futurs territoires : syndicats d'eau, syndicat de rivière, Pays Ouest Creuse...

### **Schéma de mutualisation des services**

Le Président rend compte de la 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage : il a été décidé dans un premier temps d'une part de réaliser un inventaire des ressources humaines et du matériel existant sur le territoire et d'autre part de recenser les attentes et les besoins des communes. A cet effet une note explicative sur la mutualisation des services a été adressée dans les mairies avec un questionnaire et des tableaux de recensement.

Les retours des questionnaires sont attendus pour fin octobre.

## **Economie**

### **Parc d'activités : info décisions prises délégation (devis signés)**

Travaux de reprofilage pour aplanir la surface et faciliter l'entretien : Evolis a réalisé un devis avec plusieurs propositions incluant le passage du broyeur mais aussi l'enlèvement des souches et le reprofilage des terrains de façon à effectuer plus facilement les entretiens futurs. Le devis total s'élève à 4524.40 € HT et a été accepté par le Président.

Etude géotechnique complémentaire : Dans le cadre des travaux d'aménagement, une étude de sol avait été réalisée pour l'implantation de la voirie ; une étude complémentaire pour la constructibilité d'un montant de 2 680 € HT a été commandée à GINGER-CEBTP.

## **Tourisme**

### **Espace Monet Rollinat**

#### **Validation du plan de financement**

Suite à la réunion du 23 juin au cours de laquelle l'APD a été validé par le conseil, le Président explique qu'il est nécessaire de valider le plan de financement prévisionnel pour pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions. Il rappelle que ce projet fait partie des projets ciblés au niveau du Département et de la Région comme porte d'entrée touristique.

Le montant HT du projet s'élève à 912 716 €. Il est susceptible d'être aidé par l'Etat (25 %), la Région (15%), le Département (10 %), l'Europe (30 %).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le plan de financement et demande au Président de déposer les dossiers de subventions auprès des partenaires.

#### **Lancement de la tranche conditionnelle de la Maîtrise d'œuvre**

Le Président explique que le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Espace Monet Rollinat a été scindé en une tranche ferme (jusqu'à la phase APD) et une tranche conditionnelle (affermisssement conditionné à l'obtention de subvention pour la réalisation des travaux). Le Président propose donc que l'affermisssement soit maintenant effectif, au vu du plan de financement qui a été validé. Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire accepte d'affermir la tranche conditionnelle.

### **Vallée des peintres entre Berry et Limousin**

#### **Contrat SPOTT (Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux). - projet de signature des partenaires**

Les contrats SPOTT portés par le Ministère du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie Sociale et Solidaire ont été lancés dans le cadre d'une politique de valorisation des territoires afin de mettre en avant leur excellence touristique et structurer à travers toute la France une offre de proximité de qualité. Chaque territoire inscrit est donc considéré comme un ambassadeur de la diversité française qui doit être mise en valeur et montrée au monde.

La candidature de La Vallée des Peintres entre Berry et Limousin a été retenue. La communauté de communes ayant soutenue cette candidature, elle doit être signataire du contrat. A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à le signer.

## **Jeunesse/Sport/Culture**

### **Tennis couvert :**

#### **Résultat de l'appel à concurrence pour les travaux**

L'analyse des offres a été présentée par le Maître d'œuvre à la commission d'études des MAPA. Le montant global des 3 lots ressort à 306 691 € HT pour un montant initial prévu de 280 945 €.

Ce surcoût est dû au résultat de l'étude de sol qui a fait apparaître un terrain en terre végétale sur une profondeur de 1.80 m. Une modification de l'ancrage de la structure a été nécessaire.

#### **Modification du plan de financement**

Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 334 042 € HT.

Le projet pourra bénéficier de la DETR à hauteur de 40% et de 8 100 € du Département et d'une participation de 8 000 € de la ligue de Tennis par l'intermédiaire du Tennis Club Dunois. La commune de Dun le Palestel et la comcom se partageront le reste à charge.

### **Centre de Ressources du Pays Dunois**

#### **Projet Achat maison contiguë au Centre de ressources pour son développement**

Le Président rappelle le projet de développement du Centre de Ressources et notamment le besoin d'espaces supplémentaires pour le local ados. L'opportunité de la vente de la maison mitoyenne permettrait d'agrandir la structure. Il indique que le Préfet qui a visité cet été le Centre de Ressources est favorable au développement du lieu en espace de travail partagé/agrandissement du local ados et a précisé que l'Etat participerait financièrement au projet. Il est d'ores et déjà envisagé de faire une demande de DETR à hauteur de 35% pour la partie achat.

Le conseil communautaire demande au Président de contacter l'agence immobilière afin de négocier le prix d'achat de la maison. En fonction de la décision des propriétaires, le conseil communautaire se réunira à nouveau (ou pas) pour prendre sa délibération d'achat.

### Convention Maison de Services au Public avec le CAPD et les partenaires

Il est rappelé que dès 2008, le point public multimédia du Centre de Ressources du Pays Dunois a été labellisé « Relais Services Publics ». En 2012, le contrat départemental « Plus de services au public », a été signé avec les organismes nationaux et la Communauté de Communes.

Au vu de l'offre des services qui est proposé sur le site du Pays Dunois, l'Etat propose qu'il soit labellisé « Maison de services au public ». Pour cela une convention doit être signée entre la Communauté de Communes du Pays Dunois, le Centre d'Animation du Pays Dunois, gestionnaire, et les partenaires avant la fin de l'année. A l'unanimité le conseil autorise le Président à signer cette convention.

### Demandes de subvention des associations

Le Président présente deux demandes de subvention. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 600 € à l'association Terra Ignis pour l'organisation de la fête des vieux métiers à Chéniers, qui a eu lieu début août 2015 et une subvention de 225 € à l'association « Initiative Creuse », qui soutient la création ou la reprise des entreprises creusoises.

### Micro crèche : Modification du règlement

Suite au contrôle de la CAF, partenaire de la structure, il y a lieu d'apporter quelques modifications au règlement intérieur. Le règlement modifié est adopté à l'unanimité.

## **Financier**

### Décisions modificatives au budget

Budget principal : il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 37 000 € en dépenses et recettes pour l'opération « construction du tennis » et de procéder à un virement de 80 000 € pour inscrire les crédits de la phase conditionnelle de la maîtrise d'œuvre de l'Espace Monet Rollinat.

Budget Lotissement Zone d'activités : il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 3200 € selon les études et travaux supplémentaires nécessaires.

Ces décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité

## **Accessibilité**

### Approbation de l'Ad'ap

Le projet d'Ad'ap a été établi à partir du diagnostic réalisé par le bureau de contrôle APAVE :

3 établissements sont concernés : le Centre de Loisirs, le Centre de Ressources et l'Espace Monet Rollinat :

Pour les 2 premiers, des adaptations mineures sont à prévoir pour un montant global estimé à 6000 € HT. La réalisation des travaux nécessaires est programmée sur l'année 2016. L'adaptation de l'Espace Monet Rollinat se fera dans le cadre des travaux de réaménagement prévu à partir de l'automne 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité accepte le projet d'Ad'ap.

### Constitution de la commission d'accessibilité

Constituée aujourd'hui d'un élu par commune et d'un représentant d'une association d'handicapés, elle doit être obligatoirement élargie aux « représentants des personnes âgées, des commerçants et autres acteurs de la cité ». Elle s'est vu confiée une nouvelle mission : le recensement des ERP accessibles du territoire (publics et privés).

## **Habitat**

### Avancement de l'Etude préopérationnelle départementale pour le prochain programme

Daniel Forest, vice-président en charge de l'action sociale et de l'habitat rend compte de la réunion du 9 octobre :

L'ANAH a fait savoir de manière définitive qu'il n'y aura pas de prorogation du PIG sur 2016.

Au stade actuel, il ne semble pas possible de mettre en place le futur programme au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (pas défini et pas assez avancé). En attendant la signature du nouveau dispositif, les éventuels dossiers devront

donc être traités en diffus : pendant cette période transitoire, le poste d'animation, s'il est maintenu, ne sera pas subventionné.

L'ANAH a également réaffirmé ses volontés : pas question de conserver les 9 PIG actuels, trouver un territoire pertinent avec une équipe pluridisciplinaire (volets administratif et technique).

Il a été mis en avant la nécessité d'avoir une cohérence avec les futurs périmètres intercommunaux.

La présidente du Conseil Départemental a proposé la solution d'une « Agence Départementale » qui porterait un programme multithématiques avec des déclinaisons locales pour conserver la proximité avec les chargés de mission habitat (Les thématiques actuelles seraient conservées : Economie d'énergie, Habitat indigne/insalubre, Autonomie).

A ce jour, le financement des postes n'a pas été évoqué – Il faut attendre la définition des périmètres « pertinents » : une réunion est prévue le 28 octobre entre le Département et les territoires qui portent actuellement les PIG pour échanger sur cette proposition et mettre au point son organisation.

### **Affectation des CEE**

Il est rappelé que 25 % des Certificats d'Economie d'Energie générés par les dossiers ANAH éligibles au programme « Habiter Mieux » (économie d'énergie) reviennent de droit aux collectivités locales contribuant à ce programme. En 2014, le conseil communautaire avait décidé de les céder au Conseil Départemental pour une mise en place d'action(s) globale(s) en rapport avec l'amélioration énergétique sur l'ensemble du territoire. Le conseil communautaire accepte de reconduire cette décision pour les certificats correspondant aux dossiers agréés sur la période 2014/2015.

### **Statutaire**

Délégué local des élus de la communauté de communes au CNAS : Mme Agnès Betoux, conseillère communautaire démissionnaire, est remplacée par M. Bruno Dardaillon

Représentation à la commission d'appel d'offres : suite à la recomposition du conseil communautaire, M. Dubreuil n'est plus délégué titulaire de la comcom et ne peut donc plus siéger à la CAO. Il est remplacé par M. Forest, en qualité de membre suppléant.

### **Questions diverses**

#### **Révision des bases de CFE de la commune de Chéniers**

Hélène Faivre, vice présidente en charge de l'économie et des finances explique que la DDFIP a établi une régularisation des bases de CFE d'une entreprise de la commune de Chéniers avec effet rétroactif à l'année 2011. En conséquence, l'attribution de compensation de la commune de Chéniers doit être revue pour prendre en compte le supplément de recettes de CFE correspondant à l'année de référence 2013 (année précédant l'entrée de la commune dans la communauté de commune du Pays Dunois), soit une augmentation de l'attribution de compensation de 89 562 €.

#### **TEOM Naillat**

Le Président informe le conseil qu'il a été destinataire de la délibération de 1996 du SIERS qui avait voté la gratuité de la collecte pour la commune de Naillat, en contre partie des désagréments liés au centre d'enfouissement. Il indique qu'il appartient à la commune de faire un recours éventuel.